



COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.75

PV N°19 publié le 23/12/2025

Réunion du lundi 22 décembre 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Président délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80

Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI - 06 62 58 38 19

Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39

Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean-Noël FAURE - 07 60 08 56 40

CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchanelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40

Désignateur arbitres jeunes U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48

Désignateur arbitres jeunes U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95

Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56

Désignateur arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59

Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE - 07 63 44 64 48

Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 82 90 12 36

Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97

Intendants : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74

Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83

Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53

Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATE A RETENIR

- Arbitres **jeunes stagiaires** – module 8 : **samedi 30 mai** (lieu à définir)

INFO AUX OBSERVATEURS

Messieurs les observateurs, lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

- **Stage de mi-saison des observateurs : vendredi 23 janvier** de 19h à 22h au siège du District de la Loire.

INFO ARBITRES

Mesdames, Messieurs, les arbitres,
L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr.

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Le questionnaire en ligne n°2 pour la saison 2025/2026, destiné à l'ensemble des arbitres (jeunes et seniors) gérés par la CDA de la Loire ainsi qu'aux observateurs, doit impérativement être complété via ce formulaire le dimanche 11 janvier 2026, entre 8h00 et 11h59 (lien : <https://forms.gle/sSY35wZrv3tcZ5r7>)

La liste des personnes ayant enregistré le questionnaire en ligne n°1 du vendredi 19 décembre 2025 est ligne de la rubrique Arbitrage > Actualités.

RAPPEL FMI

MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

Les officiels doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver pendant une semaine minimum.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES

Les modifications des lois du jeu ainsi que de nouveaux protocoles sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>

Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique **Arbitrage** du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

AA BÉNÉVOLES (LIGUE)

Ci-dessous figure la liste actualisée des clubs habilités à bénéficier de l'attestation leur permettant de signaler les hors-jeu lors des compétitions Jeunes et Féminines de Ligue, dans les cas où un seul officiel est désigné.

Je vous rappelle que l'arbitre a l'obligation d'accepter cette aide dès lors que le club est en règle. Toutefois, il conserve la possibilité de retirer ce droit à un dirigeant en cas de manquements graves constatés au cours du match.

Les AA bénévoles devront assurer la surveillance de la même moitié de terrain tout au long de la rencontre, en changeant de côté à la mi-temps. Compétitions concernées : R2F, U18F R1 et R2, U18 R2, U16 R1, U16 R2, U15 R1 (poules A et B), U15 R2, U14 R1 (poules A et B).

CLUBS : SORBIERS LA TALAUDIERE - ANDREZIEUX BOUTHEON - SAVIGNEUX MONTBRISON - ST PAUL EN JAREZ - RIVE DE GIER - MONTS ET PLAINE - FEURS

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien : [https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25- 26/cotisations \(nouveauté\).](https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25- 26/cotisations (nouveauté).)**

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.